



DELIBERATION
N°2016-85 du 27 septembre 2016

**OBJET - REGIE INTERCOMMUNALE DES POMPES
FUNEBRES : DESIGNATIONS DE TROIS
REPRESENTANTS**

Rapporteur : M. le Président

Le 27 septembre 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 septembre 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 24 de la délibération n°2016-72 à 2016-71 à 2016-86
25 de la délibération n°2016-87 à 2016-88
26 de la délibération n°2016-89 à 2016-95

Nombre de pouvoirs : 9 de la délibération n°2016-72 à 2016-86
8 de la délibération n°2016-87 à 2016-88
7 de la délibération n°2016-89 à 2016-95

Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-87), Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2016-89), M. Romain GRYZKA, M Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohammed DJEFFAL
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI (de la délibération n°2016-72 à 86)
- M. Bruno DAVANTURE à M. Yvon AIGUIER
- Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2016-72 à 88)
- Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
- Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI
- M. Pierre LEROY à M. Jean-Pierre SEVREZ
- M. Olivier FONS à M. Guy HERMITTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-21 ;

Vu les statuts de la régie intercommunale des pompes funèbres du 4 juillet 2012, et notamment l'article 4 ;

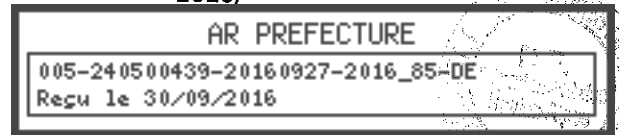
Vu la délibération du conseil communautaire n°2014-54 du 21 mai 2014 portant désignation des représentants de la communauté de communes au conseil d'administration de la régie intercommunale des pompes funèbres ;

Vu les avis du bureau du 29 août et le 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission « administration générale et finances » du 12 septembre 2016 ;

Considérant que le conseil d'administration de la régie intercommunale des pompes funèbres est composé de 13 membres ;

Considérant que le Président de la CCB est membre de droit et que les 12 autres membres sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président ;



Considérant les représentants de la CCB doivent détenir la majorité des sièges du CA, le reste des membres étant désignés parmi la population des communes adhérentes ;

Considérant que la tenue d'élections municipales à Saint Chaffrey et le renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune le 10 juillet 2016 a conduit à la recomposition du conseil communautaire ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de remplacer les représentants ayant perdu leurs mandats communautaires ;

Considérant qu'en ce qui concerne le conseil d'administration de la régie intercommunale des pompes funèbres, il convient de désigner trois représentants de la communauté de communes, membres de l'organe délibérant, pour pourvoir les sièges laissés vacants ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes nominations ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

▪ **Désigne :**

Mme Martine ALYRE

Mme Catherine GUIGLI

M. Mohammed DJEFFAL

En qualité de représentants de la communauté au sein du conseil d'administration de la régie intercommunale des pompes funèbres ;

▪ **Précise** qu'en conséquence, la commission est désormais composée comme suit :

Régie Intercommunale des Pompes Funèbres
FARDELLA Alain, membre de droit
MARCHELLO Marie
REY Daniel
SEVREZ Jean-Pierre
ALYRE Martine
GUIGLI Catherine
CHEVALIER Jean-Louis
MEYZENC Magali
ASTIER Simon
DEMOULIN Jacques
AIMARD Thierry
DJEFFAL Mohammed
ROUX Henry

▪ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Date affichage : 30 SEP. 2016

Pour copie conforme
Le Président,

Alain FARDELLA

